

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 25 R 8002

date de dépôt : 18 février 2025
demandeur : EDF Solution pour DUIVON Gregory
pour : panneau photovoltaïque
Adresse du terrain : **Saint-Martin-la-Sauveté
(42260)**

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 18 février 2025 par EDF Solution solaire pour M. DUIVON Grégory
Vu l'objet de la demande :

- Pour panneaux photovoltaïque
- Sur un terrain situé 419 rue du château d'aix à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 18 février 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 18 mars 2025

Le Maire,



Marius DAVAL

